ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Demandes d’ordonnance de protection d’urgence pendant la fermeture des Fêtes des bureaux gouvernementaux du Nunavut

Date de début : 20 décembre 2021
Date de fin : 3 janvier 2022
Nunavut **30 s**

Le ministère de la Justice informe le public du protocole en place dans l’éventualité où une ordonnance de protection d’urgence était requise pendant la fermeture des Fêtes des bureaux gouvernementaux du Nunavut, soit du 24 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement.

Pour demander une ordonnance de protection d’urgence pendant cette période, vous devez vous adresser à la ou au spécialiste en matière de justice de proximité qui est de service au numéro 1 844 534-1038, ou encore appeler au poste de police de la GRC de votre localité.

###

Relations avec les médias :

Isabelle Gingras
Analyste de politiques et de communications
Ministère de la Justice
867 975-6324
igingras@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca.*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca*.

Communications